

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **30 avril 2018** à 19 heures à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents : Monsieur René Bergeron, conseiller no 2
Monsieur Bertrand Le Grand, conseiller no 3
Monsieur Gaston L'Heureux, conseiller no 4
Monsieur Fernand Brousseau, conseiller no 5
Monsieur Jean-François Messier, conseiller no 6

Est absent : Monsieur Marco Julien, conseiller no 1

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, madame Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité.

Le conseil constate, et mention est faite au présent procès-verbal, que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le *Code municipal du Québec*.

Aucun public.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Madame la mairesse ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 2018-04-86

ATTENDU l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire
3. Démission de l'inspecteur municipal – monsieur Luc Lachance
4. Nomination des membres du comité de liaison (motocross)
5. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 avril 2018.

3. DÉMISSION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL – MONSIEUR LUC LACHANCE

RÉSOLUTION 2018-04-87

ATTENDU QUE monsieur Luc Lachance a été embauché à titre d'inspecteur municipal le 12 mars 2018;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a remis sa démission le 9 avril 2018 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris acte de sa démission;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la démission de monsieur Luc Lachance à titre d'inspecteur municipal et d'autoriser la mairesse et la directrice générale à contacter le candidat suivant.

4. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE LIAISON (MOTOCROSS)

RÉSOLUTION 2018-04-88

ATTENDU QUE le comité de liaison doit débiter ses activités rapidement en lien avec le début de la saison des motocross ;

ATTENDU QUE monsieur Forget a fait les démarches afin de recruter différents membres au comité;

ATTENDU QUE monsieur Forget a déposé les règles de fonctionnement du comité de liaison;

ATTENDU QUE la constitution du comité vise à fournir une représentativité convenable des différents intervenants au dossier;

ATTENDU QUE la mairesse est d'office membre du comité de liaison;

ATTENDU QU'il reste un poste vacant pour un membre citoyen neutre;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer monsieur Jean-François Messier, conseiller à titre de membre du comité pour une période de 2 ans et madame Sylvie Lemay, coordonnatrice administrative à titre de secrétaire du comité et personne-ressource, selon les besoins.

À titre d'Information, les membres du comité de liaison sont : madame Nadège Labrecque et monsieur Alain Garnier représentant le groupe de citoyens incommodés par les motocross, monsieur Pierre Bilodeau et un poste vacant, citoyens neutres, madame Marie-Noëlle Bélanger, représentante d'un groupe communautaire et monsieur Hubert Rousseau, propriétaire de l'entreprise ISoud1 Gravité Actions Sports. Monsieur Mathieu Forget agit à titre d'animateur-modérateur des rencontres.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2018-04-89

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 19h35.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la municipalité.

Annie Thériault, mairesse

Lucie Beaudoin, directrice générale
et secrétaire-trésorière

